LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À PRENDRE EN COMPTE LORS D'UNE RENCONTRE PRÉLIMINAIRE (RÈGLE 4.6)

1. COMPARUTION

1.1 Comparutions au nom du demandeur : noms, adresses, numéros de téléphone et de télécopieur, adresses électroniques.

1.2 Comparutions au nom du défendeur : noms, adresses, numéros de téléphone et de télécopieur, adresses électroniques.

1.3 Examen de la possibilité que les parties soient présentes en plus de l'avocat?

2. CONFIRMATION DE LA CONSTITUTION DU TRIBUNAL

2.1 Confirmation que le tribunal a été dûment constitué?

2.2 Renonciation à contester la constitution du tribunal en fonction des éléments connus jusqu'à présent? (Règle 2.4.2)

2.3 Confirmation que l'arbitrage sera administré par l'IAMC? (Règle 1.5.1)

2.4 Confirmation que les parties ont convenu de l'application des règles d'arbitrage de l'IAMC? (Règle 1.3.1)

2.5 Exécution des modalités du mandat de l'arbitre?

2.6 Est-ce que toutes les dispositions préalables à l'engagement de l'arbitrage ont été respectées ou l'une des parties a-t-elle renoncé à son droit à s'objecter? (Règle 2.4.2)

2.7 Y a-t-il des objections à la compétence? (Règle 4.8.1)

2.8 Renonciation à contester la compétence en fonction des éléments connus jusqu'à présent? (Règle 2.4.2)

2.9 Les parties ont-elles versé au compte les frais d'arbitrage en quotes-parts égales? (Règle 4.23.2)

2.10 Aucun « accord autre » quant à l'indépendance de l'arbitre? (Règle 3.3.1)

3. LOI PERTINENTE

3.1 Confirmation du siège de l'arbitrage.

3.2 Confirmation de la loi régissant le fond du différend.

3.3 Confirmation de la loi de l'arbitrage (lex arbitri).

4. CONTRAT

4.1 Date d'exécution.

4.2 Clause d'arbitrage. (Règle 2.1.3)

4.3 Y a-t-il des dispositions de la convention d'arbitrage qui influencent la procédure d'arbitrage?

5. GRANDES LIGNES DU DIFFÉREND

5.1 Substrat factuel sous-jacent et sujet de la réclamation.

5.2 Valeur approximative de la réclamation.

5.3 Demande reconventionnelle (s'il y a lieu)
- ❑ Sujet
- ❑ Valeur approximative de la demande reconventionnelle

5.4 Le différend concerne-t-il aussi bien la responsabilité que les dommages?

5.5 Le différend concerne-t-il un enjeu principal ou plusieurs petits enjeux? S'agit-il principalement de questions de fait ou de droit?

5.6 L'évaluation de la crédibilité constituera-t-elle un facteur important pour le dénouement du différend?

6. QUESTIONS PROCÉDURALES

6.1 Accord entre les parties de modifier ou exclure certaines règles? (Règle 1.3.5)

6.2 Renonciation au droit de s'objecter pour tout non-respect des règles en fonction des éléments connus jusqu'à présent? (Règle 2.4.2)

6.3 Présence de toute procédure d'arbitrage provisoire? (Règle 3.7)

6.4 Accord quant à toute autre mesure provisoire?

6.5 Accord quant à l'application de la procédure d'arbitrage simplifiée? (Règle 6.2.1)

6.6 Partie à ajouter? (Règle 4.3.1)

6.7 Lieu de la tenue des rencontres et séances? (Règle 4.1.1)

6.8 Conclusion d'un « accord autre » quant à la procédure devant être adoptée par le tribunal? (Règle 4.9.1)

6.9 Séances tenues par toute manière autre qu'en personne? (Règle 4.1.2)

6.10 Langage de l'arbitrage (Règle 4.2) ❑ Traduction nécessaire?

6.11 Échange de déclarations écrites? (Règle 4.10)

6.12 Soumissions orales ou écrites?

6.13 Regroupement avec d'autres procédures?

6.14 Audiences simultanées?

6.15 Nomination d'experts / conseillers juridiques / évaluateurs par le tribunal?

6.16 Cautionnement devant être fourni par le demandeur?

6.17 Interrogatoire des témoins sous serment?

6.18 Conservation des preuves?

6.19 Exclusion du pouvoir du tribunal d'établir les questions de droit?

6.20 Choix de la loi pertinente régissant le fond du différend?

6.21 Établissement des différends sur des bases autre que la loi?

7. SÉQUENCE DE TRANSMISSION

7.1 Transmission de la déclaration, au plus tard 14 jours après la transmission de l'avis de demande d'arbitrage ou de l'avis de soumission à l'arbitrage? (Règle 4.10.1)

7.2 Transmission de la défense (et de la demande reconventionnelle?), dans les 14 jours suivant la réception de la déclaration par la partie défenderesse? (Règle 4.10.4)

7.3 Transmission de la défense reconventionnelle, dans les 14 jours suivant la réception de la demande reconventionnelle? (Règle 4.10.6)

7.4 Échéance pour les demandes de détails?

8. ENJEUX QUANT AUX PREUVES

8.1 Production de documents autrement que conformément à la règle 4.13?
8.2 Est-il possible qu'une demande de production soit émise? (Règle 4.13.3)
8.3 Y aura-t-il un grand nombre de documents produits?
8.4 Transmission des listes de documents dans les 14 jours suivant les déclarations des parties? (Règle 4.13.1)
8.5 Les parties sont-elles prêtes à préparer un résumé conjoint des documents?
8.6 Interrogatoire oral des témoins préalable à l'audience? Dans l'affirmative, sur quels sujets? Pendant combien de temps? (Règle 4.14)
8.7 Exposé conjoint des faits ? (Règle 4.15)
8.8 Témoins factuels attendus?
8.9 Preuves d'experts attendues? Dans l'affirmative, sur quels sujets? Est-il pertinent de limiter le nombre d'experts? Experts auprès du tribunal d'arbitrage? (Règle 4.21)
8.10 Si la présentation de preuves d'experts est prévue, est-il pertinent pour ce cas de réunir un panel de deux experts, qui présenteront simultanément leurs preuves?
8.11 Des listes de témoins doivent-elles être préparées?
8.12 Des assignations à témoigner devront-elles être émises?
8.13 Les déclarations écrites des témoins seront-elles utilisées comme preuves principales? (Règle 4.20.1)
8.14 Contre-interrogatoire des témoins par rapport aux preuves principales? (Règle 4.20.3)
8.15 Accord quant au niveau d'aide offert par l'avocat dans le cadre de la préparation des déclarations des témoins, ainsi que de la préparation des témoins pour le contre-interrogatoire?
8.16 Accord quant au fait qu'aucun interrogatoire oral n'est permis pour ce qui est des communications entre les parties suivantes :
(a) l'avocat et les témoins concernant leur témoignage; (b) l'avocat et les experts?
8.17 Accord quant au fait qu'aucun interrogatoire n'est permis quant aux ébauches, documents de travail et autres documents préparés par les experts?
8.18 Comment et quand les documents seront-ils présentés comme preuves au tribunal? Comment devraient-ils être identifiés? Devraient-ils être acceptés comme preuves sujettes à l'objection?
8.19 Une visite ou une inspection du site est-elle nécessaire?

9. AUDIENCE

9.1 Parties devant être représentées lors des audiences? (Règle 4.16)
9.2 Conclusion d'un « accord autre » quant au caractère privé des procédures? (Règle 4.18.1)
9.3 Conclusion d'un « accord autre » quant au caractère confidentiel des procédures? (Règle 4.18.2)
9.4 Une audience orale sur la preuve est-elle nécessaire? Dans l'affirmative et en présence de plusieurs enjeux, est-ce que certains, parmi ces derniers, peuvent être traités par écrit et sans audience orale sur la preuve?
9.5 Estimation réaliste de la durée de l'audience?
9.6 Date?
9.7 Lieu?
9.8 Temps alloué?
9.9 Est-ce que la participation d'interprètes ou le recours à d'autres méthodes d'aide aux témoins sera nécessaire?

9.10 Quel équipement audiovisuel ou informatique sera nécessaire pendant l'audience?
9.11 Combien de salles et de salles de pause seront nécessaires?
9.12 Y aura-t-il présence de témoins provenant de l'extérieur du territoire de compétence? Dans l'affirmative, leurs preuves peuvent-elles être présentées par Skype ou au moyen d'autres technologies, ou les témoins devront-ils se présenter en personne?
9.13 Des résumés de fait ou de droit doivent-ils être soumis avant l'audience?
9.14 L'audience sera-t-elle transcrite? (Règle 4.7.5) Dans l'affirmative, quel logiciel sera utilisé?
9.15 Est-ce qu'une bifurcation de l'audience devrait être envisagée pour les enjeux distincts?
9.16 En présence de plusieurs enjeux, les preuves concernant chacun d'eux devraient-elles être présentées séquentiellement pas toutes les parties, ou vaudrait-il mieux que le demandeur présente d'abord toutes ses preuves pour l'intégralité des enjeux, et que le défendeur présente ensuite les siennes?
9.17 En présence de plusieurs enjeux, le tribunal pourra-t-il compter, pendant l'audience, sur un tableau des questions à traiter qui établira, sous format tabulaire, la position de chaque partie pour chaque point en litige?
9.18 Est-ce que certains témoins ou certaines personnes devront-être écartés de l'audience?

10. SENTENCE

10.1 Conclusion d'un « accord autre » concernant l'échéance de 60 jours pour le rendu des sentences finales? (Règle 5.1.3)
10.2 Conclusion d'un « accord autre » quant à l'exigence d'exposition des motifs? (Règle 5.1.4)
10.3 Des sentences distinctes sont-elles rendues pour les enjeux particuliers? [À moins que les parties en conviennent autrement, je dois rendre, après l'audience des parties et le rendu de la sentence de fond, une ordonnance distincte des frais.]
10.4 Forme de sentence : déclaratoire, monétaire, exécutoire, rectificatrice?
10.5 Établissement, par le tribunal, du montant des frais récupérables?
10.6 Limitation des frais récupérables?
10.7 Conclusion d'un « accord autre » quant à la finalité et au caractère contraignant de la sentence du tribunal, ainsi qu'à son admissibilité à un recours en appel? (Règle 5.4.7)

11. ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

11.1 Autres sujets à traiter?
11.2 Une rencontre préliminaire ultérieure serait-elle utile?
11.3 Émission, par écrit, d'un compte-rendu ou d'une ordonnance de la rencontre préliminaire dans les 14 jours. (Règle 4.6.3)